



Réf. : MD/CA-G/MM

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 AVRIL 2010

Présents : Mesdames Martine MANIN, Nadine COULON, Ghislaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Annie TISSOT et Sylviane VEYRAT-CHARVILLON.

Messieurs Claude BONAMIGO, André BURNET, Didier CHAPPUIS, Jean-Pierre HERVE, Jean-Pierre LACOMBE, André VUACHET et Michel LAPLACE.

Absents excusés : Madame Patricia FAURE, Monsieur Claude GUY (pouvoir donné à Madame VEYRAT-CHARVILLON Sylviane), Monsieur Michel BAUQUIS (pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LACOMBE), Madame Estelle JUGE (pouvoir donné à Madame Martine MANIN).

Absents : Monsieur Jean-Claude BLONDEL et Madame Marie MOLINES.

La séance est ouverte à 20 h 30 et Madame Ghislaine LESUEUR est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion 2009

Budgets : ↵ principal
↵ eau et assainissement
↵ commerce

2. Approbation du compte administratif 2009

Budgets : ↵ principal
↵ eau et assainissement
↵ commerce

3. Affectation du résultat 2009

Budgets : ↵ principal
↵ eau et assainissement
↵ commerce

4. Vote des 3 taxes5. Vote du budget 2010

Budgets : ↪ principal
 ↪ eau et assainissement
 ↪ commerce

6. Abattement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.
7. Acquisition foncière au Chef Lieu.
8. Urbanisme : PLU - devis relatif à l'étude pour l'aménagement de la voirie
 - devis coloriste
9. Eau et assainissement : devis pour déplacement de la colonne d'eau à la Molière.

En préambule :

Les questions relatives :

- au devis concernant l'étude de l'aménagement de la voirie,
- au devis de la coloriste dans le cadre du PLU,
- au devis pour déplacement de la colonne d'eau à la Molière

sont reportées ultérieurement.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- Dotation Développement Rural dans le cadre de la réhabilitation du presbytère,
- Subventions aux associations et aux organismes extérieurs.

❖ **Approbation du dernier compte-rendu de la réunion publique du jeudi 11 février 2010**

Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR**1. BUDGETS**❖ **Comptes de gestion 2009**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2009 des budgets de la Commune de l'Eau et Assainissement et du Commerce.

❖ **Comptes administratif 2009**

Le Conseil Municipal approuve (hors présence de Madame le Maire) à l'unanimité les comptes administratifs 2009 des budgets de la Commune, de l'Eau et Assainissement et du Commerce comme suit :

□ **Commune :**

⇒	<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	1 015 254.91 €
		Recettes :	1 226 778.62 €
	Soit un excédent de fonctionnement de :		211 523.71 €
⇒	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	1 135 175.74 €
		Recettes :	1 301 802.07 €
	Soit un excédent d'investissement de :		166 626.33€ (hors restes à réaliser).

□ **Eau et Assainissement :**

⇒	<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	186 092.07 €
		Recettes :	283 029.11 €
	Soit un excédent d'exploitation de :		96 937.04 €
⇒	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	927 369.86 €
		Recettes :	625 689.85 €
	Soit un déficit d'investissement de :		301 680.01 € (hors restes à réaliser).

□ **Commerce :**

⇒	<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	31 372.36 €
		Recettes :	72 350.11 €
	Soit un excédent d'exploitation de :		40 977.75 €
⇒	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	23 248.56 €
		Recettes :	53 530.95 €
	Soit un excédent d'investissement de :		30 282.39 €

❖ **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter aux budgets primitifs 2010 de la Commune, de l'Eau et Assainissement et du Commerce, les excédents de fonctionnement 2009 comme suit :

⇒	Commune	⇒ Article 1068 – Réserves	211 523.71€
⇒	Eau/Assainissement	⇒ Article 1068 - Réserves	96 937.04€
⇒	Commerce	⇒ Article 002 – Report en section d'exploitation	40 977.75€

❖ **Vote des Budgets Primitifs 2010 :**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2010 de la **Commune**, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

⇒ Section de fonctionnement : **1 491 507.00 €**

⇒ Section d'investissement : **1 185 983.27 €**

Madame Christiane DAUNIS, Adjointe au Maire, précise que le coût du futur skate park s'élève à 13 000€ T.T.C et informe les membres du Conseil Municipal que les jeunes ont récolté 1500.00€ pour aider ce financement.

- Le Conseil Municipal, adopte à 15 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Pierre HERVÉ) le budget primitif 2010 de l'**Eau et Assainissement**, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

⇒ Section d'exploitation : **327 315.00 €**

⇒ Section d'investissement : **577 610.04 €**

- Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2010 du **Commerce**, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

⇒ Section d'exploitation : **76 727.75 €**

⇒ Section d'investissement: **90 661.00 €**

❖ **Vote des 4 taxes**

Madame le Maire expose que compte tenu du contexte économique défavorable existant, les recettes habituelles (droits de mutation, subventions du Conseil Général...) sont prévues à la baisse pour cette année.

Compte tenu qu'en 2008 et 2009 les taux étaient restés inchangés, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter pour l'année 2010 les taux d'imposition des taxes directes locales de 1.5 % comme suit :

⇒	Taxe d'habitation	12.39 %
⇒	Taxe du Foncier Bâti	12.90 %
⇒	Taxe sur le Foncier non Bâti	36.55 %
⇒	Taux relais – TP/CFE	18,73 %

❖ **Subventions 2010**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les subventions des structures et associations de la commune, pour l'année 2010, comme suit :

⇒	Coopérative scolaire	1 800.00 €
⇒	C.C.A.S	5 000.00 €
⇒	Chorale « Chœur à Cœurs »	200.00 €
⇒	C.D.E.R	55.00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les subventions des organismes extérieurs à la commune, pour l'année 2010, comme suit :

- ⇒ 200.00 € au Comité Départemental de la Haute-Savoie pour la Prévention routière
- ⇒ 630.00 € à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien
- ⇒ 320.00 € à l'Amicale du Personnel des Collectivités Locales du Canton de Rumilly
- ⇒ 50.00 € à la DDEN

2. ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions d'application de l'abattement de la taxe d'habitation pour personnes handicapées.

Madame le Maire informe que cet abattement peut être égal à 10%, applicable uniquement sur le logement principal et que les personnes concernées doivent remplir une des conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'allocation pour adultes handicapés
- Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité
- Etre titulaire d'une carte d'invalidité
- Occuper l'habitation avec des personnes mineures ou majeures qui répondent aux présentes conditions.

Madame le Maire précise enfin que la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre de l'année en cours pour être applicable l'année suivante, à savoir en 2011 pour la Commune de Marcellaz-Albanais.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'instituer un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides.

3. ACQUISITION FONCIÈRE AU CHEF LIEU

Madame le Maire rappelle que la commune est intéressée par l'acquisition de la parcelle AD 157, appartenant à un administré, dans l'optique d'un futur aménagement du Chef Lieu.

Pour se faire, Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'établir un acte administratif en mairie pour finaliser cette vente.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle d'une contenance de 593 m² au prix de 47 440€ (frais et taxes à la charge de la Commune) et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour concrétiser cette acquisition par le biais d'un acte administratif.

4. DOTATION DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame le Maire expose, que dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère, une subvention appelée « dotation développement rural » peut être obtenue auprès de la Préfecture à certaines conditions, notamment celles liées à la notion de création d'emplois ainsi qu'à l'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé.

Madame le Maire précise que cette subvention peut atteindre 25 à 30% de la dépense H.T, uniquement sur la partie des travaux relative à l'étage du presbytère concernant la création d'un cabinet médical.

Ainsi, comme proposée par Madame le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité à déposer une demande auprès de la Préfecture pour obtenir cette subvention.

5. DIVERS

- ❖ Madame le Maire informe que la maison Murgier est disponible à la location pour une durée d'un an, voire un an et demie et précise que le loyer est de 500€ avec charges en sus. Les membres du Conseil Municipal étudient les deux premières demandes arrivées en mairie. Et le choix du Conseil Municipal se porte sur la personne ayant un enfant à charge.
- ❖ Madame le Maire informe qu'une réunion d'informations sur les orientations budgétaires de la commune de Marcellaz-Albanais est prévue en date du 29 avril prochain. Sont cordialement invités les membres du Conseil Municipal, le personnel communal ainsi que le personnel des deux écoles et les présidents d'Association.
- ❖ Madame le Maire informe de la fermeture de la mairie de Marcellaz-Albanais pendant le « Pont de l'Ascension », à savoir le vendredi 14 et le samedi 15 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22 H 45.

Marcellaz-albanais, le 07 mai 2010

**le Maire,
Martine MANIN**

CE COMPTE-RENDU :

- est diffusé à tout le personnel communal,
- est affiché sur les panneaux de la commune,
- est diffusé sur le site internet de la commune.